

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

**Séance du 14 février 2024 à 18h00**

**Date d'envoi de la convocation : le 8 février 2024**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N° 1 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Défi Familles à biodiversité positive**

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
Mme FAVRE-BAC Lisa	Délégué de la Commune de Pélussin
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. THOMAS Luc
Mme DEHAN Nathalie	À Mme FAVRE-BAC Lisa
M. MANDON Emmanuel	À M. RAULT Serge
Mme MAZOYER Martine	À M. POLETTI Jean-Louis

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique du Parc du Pilat
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Marie FABRE	Chargée de mission Architecture et Urbanisme
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240214-1D\_DFBP-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024  
Publication : 26/02/2024

**Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Défi Familles à biodiversité positive**

Les défis, initiés par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France ont comme objectif de mobiliser plusieurs familles durant 6 temps d'ateliers et d'échanges afin de permettre une évolution de leurs pratiques quotidiennes dans différents domaines (alimentation, loisirs, etc) pour *in fine*, réduire l'impact de leurs gestes quotidiens sur la biodiversité.

Ces temps ludiques, instructifs et conviviaux ont eu lieu 2 années de suite sur le Pilat :

- En 2022 côté Gier,
- En 2023 sur le secteur du Pilat Rhodanien.

Ces défis sont financés à 80 % par la Fédération des Parcs.

Les défis ne seront pas reprogrammés en 2024. En effet, l'année 2024 est déjà très dense en charge de travail. De plus le chargé de mission qui anime ces ateliers quittera ses fonctions à l'automne prochain.

En revanche, il vous est proposé de programmer de nouveau ces défis en 2025.

Pour pouvoir bénéficier de financement de La Fédération des Parcs a demandé aux Parcs pour l'organisation de ces défis en 2025, il est nécessaire de répondre à un Appel à Manifestation d'Intérêt.

**Les dépenses prévisionnelles de cette action sont les suivantes :**

- Charges de personnel : 6 200 €
- Prestations externes : 4 000 €
- Achats divers (matériel d'animation, livres, etc) : 700 €

**Le plan de financement envisagé est le suivant :**

- Office français de la biodiversité via la Fédération des Parcs : 8 750 €
- Autofinancement : 2 150 €

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce projet et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante.

.....

Pour extrait certifié conforme  
le 14 février 2024,

Le Président,

**Charles ZILLIOX**

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 14 février 2024 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 8 février 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N° 2 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Développer l'agroforesterie et la plantation de haies**

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
Mme FAVRE-BAC Lisa	Délégué de la Commune de Pélussin
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. THOMAS Luc
Mme DEHAN Nathalie	À Mme FAVRE-BAC Lisa
M. MANDON Emmanuel	À M. RAULT Serge
Mme MAZOYER Martine	À M. POLETTI Jean-Louis

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique du Parc du Pilat
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Marie FABRE	Chargée de mission Architecture et Urbanisme
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240214-2D\_FEADER\_haies-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024  
Publication : 26/02/2024

**Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Développer l’agroforesterie et la plantation de haies**

Depuis 2014, le Parc naturel régional du Pilat accompagne techniquement et financièrement les projets de plantation de haies et d’agroforesterie sur son territoire. Depuis 2023, il dispose du Label Haie au titre d’organisation collective de gestionnaires (OCG) afin d’accompagner les agriculteurs à l’entretien des haies existantes et valoriser les services écosystémiques rendus. 35 exploitations agricoles ont déjà concrétisé des projets pour près de 30 000 nouveaux plants soit près de 23 km de haies supplémentaires.

Les projets concernent des éleveurs, maraîchers, arboriculteurs, viticulteurs et répondent à des enjeux variés (bien-être animal, protection contre le vent, limitation de l’érosion des sols, aménagements en faveur de la biodiversité...)

Afin de continuer à répondre aux demandes annuelles, il est proposé de répondre à l’Appel à Candidature FEADER – Dispositif 208 « Développer l’agroforesterie et la plantation de haies ».

La demande portera sur deux volets complémentaires :

- Volet « Animation » (en fonctionnement) pour réaliser des formations, échanges d’expériences, groupes de travail, organisation de chantiers participatifs, appui technique à l’entretien des haies. Les besoins humains estimés sont de 50 jours par an, soit 100 jours pour 2 ans. Cette demande est réalisée dans le cadre d’un Consortium de différentes structures organisé sur le Département de la Loire et qui fait l’objet d’une convention de partenariat.
- Volet « Projets de plantation » (en investissement) qui comprend les dépenses d’achat des plants et matériels, travaux de plantation ainsi que le conseil technique individuel

Les objectifs de plantation sont estimés à 3 000 mètres de haies chaque année soit 9 000 mètres linéaires de haie pour 3 ans (9 km).

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses Volet Animation		Recettes	
100 jours (forfait 36,92€/h)	29 536,00€	Dispositif 208 FEADER (80%)	28 354,56€
Frais de structure (20%)	5 907,20€	Autofinancement	7 088,64€
<b>TOTAL</b>	<b>35 443,20€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>35 443,20€</b>

Dépenses Volet Plantation		Recettes	
9 000 m (forfait)	110 070,00€	Dispositif 208 FEADER (80%)	105 667,20€
Appui individuel (20%)	22 014,00€	Autofinancement	26 416,80€
<b>TOTAL</b>	<b>132 084,00€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>132 084,00€</b>

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l’unanimité, approuve ce projet et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires pour répondre à l’appel à candidature du FEADER – dispositif 208 « Développer l’agroforesterie et la plantation de haies ».

.....

Pour extrait certifié conforme  
le 14 février 2024,

Le Président, Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240214-2D\_FEADER\_haies-DE

**Charles ZILLIOX** accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024  
Publication : 26/02/2024

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

**Séance du 14 février 2024 à 18h00**

**Date d'envoi de la convocation : le 8 février 2024**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N° 3 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Lancement d'une réflexion pour l'élaboration d'une stratégie de valorisation touristique du secteur des crêts**

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Députée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Député de la Ville d'Annonay
Mme FAVRE-BAC Lisa	Député de la Commune de Pélussin
M. GONON Christophe	Député de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Député de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Député du Département du Rhône
Mme PEYSSELON Valérie	Députée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Député de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Députée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Député de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIERI Dino	À M. THOMAS Luc
Mme DEHAN Nathalie	À Mme FAVRE-BAC Lisa
M. MANDON Emmanuel	À M. RAULT Serge
Mme MAZOYER Martine	À M. POLETTI Jean-Louis

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND	Députée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Député de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Députée de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Député de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Députée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Député de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique du Parc du Pilat
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Marie FABRE	Chargée de mission Architecture et Urbanisme
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240214-3D\_Tourism\_fint-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024  
Publication : 26/02/2024

**Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Lancement d’une réflexion pour l’élaboration d’une stratégie de valorisation touristique du secteur des crêts**

Le Parc naturel régional du Pilat est lauréat du programme Pôle de Pleine Nature du Massif central lancé par l’Agence nationale de la Cohésion des Territoires - ANCT à l’échelle du Massif central. Pour mener à bien ce programme qui vise à conforter la destination touristique Pilat dans sa dimension offres d’activité de pleine nature, le Parc a lancé le recrutement d’un ou d’une chargée de mission Tourisme pour animer ce programme et ce, dans le cadre d’un contrat de projet de 3 ans.

Ce poste sera financé à hauteur de 42 % par l’État au travers de l’ANCT-Massif central. Le Parc est à la recherche de cofinancement pour réduire la part d’auto-financement de ce poste.

À titre exceptionnel et afin notamment sur la première année de poser les bases d’un important chantier : celui visant à l’élaboration d’une stratégie de valorisation touristique du secteur des crêts, il est proposé de solliciter un financement complémentaire du poste de chargé-e de mission tourisme à la Région au titre du futur contrat de Parc.

Aussi, le plan de financement du poste dont le coût s’établit à hauteur minimale de 44 000 € serait le suivant :

- Région (futur contrat de Parc) : 11 000 € (soit 25 % de la dépense)
- État (ANCT Massif central) : 18 480 € (soit 42 % de la dépense)
- Autofinancement Parc : 14 520 € (soit 33 % de la dépense)

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l’unanimité, approuve ce projet et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

.....

Pour extrait certifié conforme  
le 14 février 2024,

Le Président,

**Charles ZILLIOX**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240214-3D\_Tourism\_fint-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024  
Publication : 26/02/2024

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 14 février 2024 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 8 février 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N° 4 : Signature d'un avenant à la Convention-Cadre avec IPAMAC : engagement du Parc naturel régional du Pilat dans l'action « Milieux Ouverts Herbacés 3 »**

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
Mme FAVRE-BAC Lisa	Délégué de la Commune de Pélussin
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. THOMAS Luc
Mme DEHAN Nathalie	À Mme FAVRE-BAC Lisa
M. MANDON Emmanuel	À M. RAULT Serge
Mme MAZOYER Martine	À M. POLETTI Jean-Louis

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique du Parc du Pilat
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Marie FABRE	Chargée de mission Architecture et Urbanisme
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240214-4D\_Avnt\_MOH-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024  
Publication : 26/02/2024

**Objet : Signature d'un avenant à la Convention-Cadre avec IPAMAC : engagement du Parc naturel régional du Pilat dans l'action « Milieux Ouverts Herbacés 3 »**

L'action « Milieux Ouverts Herbacés », coordonnée par l'association Inter-Parcs du Massif central (IPAMAC), vise à renforcer la préservation et la valorisation des ressources naturelles offertes par les Milieux Ouverts Herbacés (MOH : ce sont les prairies naturelles, surfaces pastorales, prairies fleuries...) du Massif central. Cette action s'inscrit dans le Projet d'intérêt général « Biodiversité de l'Inter-Parcs du Massif central » 2023-2025.

Dans ce cadre-là, 3 sous-actions sont prévues :

- partage d'expériences et montée en compétences : organisation de journées techniques et formations collectives ;
- communication autour des Milieux Ouverts Herbacés : sensibilisation, mise à jour d'un centre de ressources partagés pour les agriculteurs ;
- intervention auprès d'agriculteurs et de formations agricoles : formation en faveur de la préservation et la valorisation des ressources naturelles.

Le Parc du Pilat mène depuis de nombreuses années des actions en faveur des prairies naturelles. En rejoignant l'action MOH portée par l'IPAMAC et plusieurs Parcs du Massif central, le Parc pourra bénéficier d'un réseau et d'opérations qui viendront conforter l'action du Parc du Pilat en faveur des prairies, tout en lui permettant de partager son expérience sur le sujet.

Pour avoir accès à l'action MOH d'IPAMAC à partir de 2024 et jusqu'à la fin de l'année 2025, le Parc du Pilat doit s'engager à verser une contribution financière à IPAMAC à hauteur de 300 euros.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer l'avenant avec IPAMAC pour s'engager dans l'action Milieux ouverts herbacés et à verser une contribution financière à ce projet à hauteur de 300 euros.

.....

Pour extrait certifié conforme  
le 14 février 2024,

Le Président,

**Charles ZILLIOX**



**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

**Séance du 14 février 2024 à 18h00**

**Date d'envoi de la convocation : le 8 février 2024**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N° 5 : Adhésion à la mission accompagnement à l'évolution professionnelle du Centre de gestion de la Loire**

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
Mme FAVRE-BAC Lisa	Délégué de la Commune de Pélussin
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. THOMAS Luc
Mme DEHAN Nathalie	À Mme FAVRE-BAC Lisa
M. MANDON Emmanuel	À M. RAULT Serge
Mme MAZOYER Martine	À M. POLETTI Jean-Louis

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique du Parc du Pilat
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Marie FABRE	Chargée de mission Architecture et Urbanisme
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20240214-5D\_Ad\_evopro\_CD-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024  
Publication : 26/02/2024

**Objet : Adhésion à la mission accompagnement à l'évolution professionnelle du Centre de gestion de la Loire**

Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Loire peut intervenir au-delà du champ de ses missions obligatoires. Il propose aux collectivités du département de la Loire et à leurs établissements publics une offre diversifiée d'accompagnement personnalisé des agents visant à les accompagner dans leur évolution professionnelle :

- Bilan de carrière
- Bilan de parcours professionnel
- Bilan de compétences
- Accompagnement du Plan Individuel de Développement des Compétences
- Accompagnement à la reprise ou prise de poste

Le Parc du Pilat souhaite pouvoir mettre en place ces prestations auprès de ses agents. En effet, chaque employeur public est tenu d'accompagner les agents dans leurs projets d'évolution professionnelle.

Le recours à cette mission nécessite la signature préalable d'une convention d'adhésion ;

En adhérant à ce service, le Parc pourra recourir, en tant que de besoin, à sa demande, à toute l'offre d'accompagnement à l'évolution professionnelle pour ses agents, proposée par le Centre de gestion de la Loire.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à l'adhésion à la mission accompagnement à l'évolution professionnelle du Centre de gestion de la Loire
- autorise Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion et chaque convention de prestation individuelle.

.....

Pour extrait certifié conforme  
le 14 février 2024,

Le Président,

**Charles ZILLIOX**